



PRODUITS DU TERROIR ET DE LA MER

Conseiller de vente

École internationale des
ARTISANS DE PARIS

Spécialisé dans les produits du terroir et de la mer, le conseiller de vente entre dans l'univers des produits alimentaires de qualité, des producteurs et du terroir ainsi que de la gastronomie. **Il suscite l'émotion et fait vivre une expérience unique à ses clients.** Il sélectionne les produits pour en garantir la qualité : il conseille, fidélise sa clientèle et veille à la diversité de son offre.

Le titre professionnel Vendeur Conseil en Magasin spécialisation PRODUITS DU TERROIR ET DE LA MER est un titre de niveau Bac.

Un savoir-faire et un savoir-être sur mesure :

- Développer sa connaissance des produits et contribuer à l'animation de l'espace de vente ;
- Vendre et conseiller le client ;
- Accéder à un niveau de culture générale permettant de connaître l'environnement de l'artisanat et les produits de l'univers du terroir/ de la mer.

Une formation, en 1 an, accessible
par la voie de l'apprentissage.



Une forte dimension
numérique

Conditions d'admission

- Prérequis : avoir un projet professionnel dans le secteur de la vente ;
- Etre doté d'une réelle motivation dans ce métier ;
- Etre âgé(e) de 16 à 29 ans révolus.

Cette formation est accessible par la voie de l'apprentissage.



Nous mettons tout en œuvre pour rendre accessibles nos formations. Afin d'établir les modalités d'adaptation nécessaires, merci de nous contacter.

Les méthodes et moyens pédagogiques

- Pédagogie de l'alternance s'appuyant sur les acquis de l'entreprise d'accueil ;
- Interventions de Meilleurs Ouvriers de France, d'experts et de professionnels reconnus du métier ;
- Immersion dans les lieux de création et de production ;
- Initiation aux métiers complémentaires à la formation sur des plateaux techniques de nos sites de la région.

Les modalités d'évaluation

- Evaluation régulière des acquis en cours de formation ;
- Evaluation des pratiques en entreprise ;
- Epreuve finale de certification : présentation d'un dossier professionnel ;
- Mise en situation professionnelle.

L'ensemble des blocs doit être validé pour l'obtention du Titre de Vendeur en magasin. Il atteste que l'apprenti maîtrise les compétences permettant d'exercer le métier de **Conseiller de vente**.

Les informations complémentaires

DURÉE ET HORAIRES

- **420h** de formation pendant 1 an (hors vacances scolaires)
- Rythme d'alternance : 1 semaine au CFA
2 semaines en entreprise

LE STATUT DE L'APPRENTI

Contrat d'apprentissage :

- Financement de la formation par les Opérateurs de Compétences ;
- **Pour l'entreprise**, une aide au recrutement d'un apprenti ;
- **Pour l'apprenti(e)**, une formation rémunérée, une aide au permis de conduire, la validation d'un titre certifié par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

Après la formation :

- Possibilité de formation en niveau 5 (bac +2) : BTS ou Titres professionnels des métiers du commerce ;
- Emplois accessibles : vendeur (se) expert (e), conseiller(ère) de vente.

**ÉCOLE INTERNATIONALE
DES ARTISANS DE PARIS**
un établissement de la
CMA Île-de-France



Contact

École internationale des artisans de Paris

72 rue de Reuilly - 75012 Paris
01 53 33 53 93
cfa.paris@cma-idf.fr

www.cma-paris.fr

